III. Les poteaux téléphoniques métalliques creux

En 1978, un responsable de la Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature est alerté par un employé de la gare de St Marcellin en Isère. Il signale que des cadavres d'animaux se trouvaient à l'intérieur de poteaux téléphoniques en métal, déplacés et stockés à terre en vue d'un transport par voie ferrée.

>> Poteaux déposés, stockés à la gare de St Marcellin.

Sur place, en grattant le culot de terre resté dans le bas du poteau enlevé, la FRAPNA découvre des dizaines de cadavres de chouettes, de petits passereaux et d'écureuils. C'est le début d'une vaste campagne nationale destinée à neutraliser le plus efficace des pièges pour la faune sauvage jamais disposé par l'homme. En effet, des quantités d'espèces cavernicoles qui cherchent des cavités pour nicher ou se reposer, pénètrent dans le poteau creux par le sommet, descendent dedans. Ne pouvant en ressortir, elles sont condamnées à mourir de faim, de soif et d'épuisement. On a trouvé des poteaux remplis de cadavres sur plusieurs mètres de hauteur et les expertises montrent qu'un poteau sur deux non bouché contient des cadavres. Plusieurs espèces ont été trouvées dans ces poteaux : chouettes, pics, mésanges, sittelles, étourneaux, colonies de chauves-souris, loirs et même des serpents et des lézards.

>> Un écureuil pénètre dans un poteau non bouché. Il sera condamné.

>> Chouette chevêche pénétrant dans un poteau non bouché.

>> Cadavres d'oiseaux découverts dans un poteau déposé.

Depuis 1978, les associations de protection de la nature sont intervenues auprès de France Télécom pour faire boucher ces poteaux. Il a fallu d'abord les repérer puis divers obturateurs ont été mis au point. Un premier bouchon en plastique noir s'est révélé peu fiable et facilement arraché. Un second en métal galvanisé, plus résistant s'enlève du poteau suite à la dilatation du métal sous l'effet du chaud et du froid. Tout dernièrement, France Télécom a mis au point un couvercle métallique satisfaisant.

Si on reprend l'estimation de 3000 cadavres dans les poteaux non bouchés de l'Isère en 1986 avec 50% de mésanges et 50% de chouettes chevêches et si on retient qu'une mésange consomme 6 kg d'insectes par an et qu'une chouette chevêche consomme 70 g d'insectes par jour pendant 6 mois de l'année on obtient un total de 28,5 tonnes d'insectes épargnés défavorables à notre agriculture.

Depuis 1978, des millions d'animaux souvent protégés par la loi sont morts dans ces poteaux. En décembre 1986, il restait encore 20 000 poteaux non bouchés en Isère ce qui laissait supposer la perte de 3000 chouettes et mésanges.

Aujourd'hui, il reste encore des poteaux non bouchés en Isère.

Que faire ?

- Repérer avec une paire de jumelles les poteaux non bouchés en faisant le tour du poteau.
- Noter le numéro d'identification mentionné sur la languette de plastique bleu cerclée au milieu du poteau.
- Le signaler immédiatement à France Télécom : Mr Goulas 04 76 16 78 45 ou eric.goulas@orange-ftgroup.com

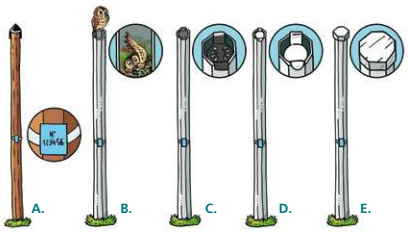

Les différents poteaux téléphoniques

A. Poteau bois avec chapeau en plastique.
B. Poteau métal creux non bouché avec chouette prisonnière.
C. Poteau métal creux avec bouchon plastique noir.
D. Poteau métal creux avec bouchon en métal galvanisé.
E. Poteau métal creux bouché à la fabrication.

II. Mobilisons-nous pour neutraliser les pièges pour la faune

Rappelons que notre agriculture, notre alimentation, nos médicaments, notre santé, nos loisirs et notre confort psychologique dépendent étroitement de la diversité de la nature. La régression des espèces menace donc notre économie et notre propre survie. Aussi, le maintien et la restauration de la biodiversité sont des enjeux majeurs pour tous les peuples de la terre.

L'action du Conseil général doit être comprise et soutenue par tous les citoyens. Sans eux l'échec est certain. La mobilisation de chacun est indispensable pour tenter d'arrêter la disparition des espèces animales et végétales. Certaines mesures simples peuvent être mises en place dans les cours d'école, dans les espaces verts et dans les propriétés privées : remplacement des haies de thuyas ou de lauriers par des haies champêtres locales, prairies fleuries au lieu des gazons mono spécifiques, maintien des arbres morts, pose de nichoirs, création de mares, installation de mangeoires pendant l'hiver, limitation des chats domestiques, arrêt des pesticides, etc.

Tout cela est efficace, source d'économie pour la gestion, objet de curiosité et d'inspiration pour toute la famille.

>> Mangeoire pour les oiseaux.

>> Haie champêtre.

Il ne faut cependant pas sous-estimer la présence de nombreux pièges pour la faune, pièges que nous avons posés, souvent sans le savoir, un peu partout dans la nature, en ville comme à la campagne. Ils sont terriblement efficaces et peuvent réduire à néant des populations entières d'animaux depuis certains insectes jusqu'aux grands mammifères. Pour donner un seul exemple, des poteaux téléphoniques creux, non obturés au sommet, remplis jusqu'en haut de cadavres d'oiseaux qui y avaient pénétré pour chercher un abri et n'ont pas pu ressortir.

Cette plaquette est un guide du parfait défenseur de la biodiversité. Elle vous permet d'identifier les pièges existants et d'alerter immédiatement les responsables et, dans certains cas, de neutraliser de suite le dispositif mortel. Grâce à vous des milliers d'animaux seront sauvés. Le Conseil général vous remercie très sincèrement par avance pour tout ce que vous pourrez faire.

Editorial

Préserver la biodiversité

Le département de l'Isère demeure, par sa superficie et la diversité de ses milieux naturels, un haut lieu de la biodiversité française. On y compte 39 espèces de poissons, 16 d'amphibiens,14 de reptiles, 179 d'oiseaux nicheurs, 82 de mammifères soit 330 espèces de vertébrés sur les 523 qui résident en France continentale. Pour protéger ce patrimoine commun, le Conseil général a mis en place une politique volontariste.

La publication de la liste rouge des vertébrés de l'Isère en 2007 qui démontre que la disparition de la faune se poursuit à un rythme accéléré (117 espèces sur la liste rouge en 1995 et 152 en 2007), a incité le Conseil général à développer et soutenir de nombreuses actions pour tenter de stabiliser, voire de restaurer la biodiversité. Le Conseil général intègre cette question fondamentale dans tous les domaines où il est maître d'ouvrage (routes, espaces verts des collèges, filière bois, agriculture etc.). Il soutient aussi une collaboration efficace avec les associations de protection de la nature (FRAPNA, LPO, Pic Vert, AVENIR etc.), de chasse et de pêche. Et le pôle de recherche sur la biodiversité financé par notre collectivité permet aux scientifiques universitaires de lancer des études sur la faune et la flore de l'Isère.

Il restait cependant à convaincre l'ensemble des citoyens qu'ils peuvent devenir des acteurs essentiels pour préserver les espèces menacées. Cette plaquette leur donne les moyens d'alerter les responsables sur les multiples pièges mortels pour la faune que l'homme installe, souvent sans le savoir. Elle explique aussi toutes les possibilités de neutralisation de ces dangers qui détruisent chaque année des milliers d'animaux en Isère. Alors nous comptons sur vous en cette année mondiale de la biodiversité.

André Vallini
Président du Conseil général
Député de l'Isère

Serge Revel
Vice-président du Conseil général
chargé de l'environnement

Neutraliser les pièges mortels pour la faune sauvage

isère
CONSEIL GÉNÉRAL